Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Cinquième année. — N° 41 — Mercredi 20 Mai 1891.

Prix du numéro 10 centimes — **Bureaux: Rue Neuve, 19**

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Union postale .	12 »	6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Journée de 10 heures

L'idée exprimée dans l'un de nos derniers numéros par un correspondant qui préconisait la suppression du travail le samedi après-midi et le maintien des onze heures de travail pour les cinq autres jours ouvrables a été discutée dans différents milieux et nous a valu des correspondances dont leurs auteurs ne sont pas favorables au système proposé.

Nous détachons d'une lettre reçue d'un fabricant de la région de Porrentruy, les passages suivants.

« Répondant à votre article du 9 courant sur la réduction des heures de travail, j'admets parfaitement la journée de 10 heures car je suis profondément convaincu qu'actuellement on ne fait que 10 heures de travail et souvent moins dans une journée de 11 heures. »

« Mais je n'admets pas la fermeture des fabriques, le samedi après-midi. »

« Dans nos contrées, pendant près de six mois de l'année, les ateliers sont ouverts dès 8 heures du matin seulement. La sortie n'a donc lieu qu'à 8 heures du soir. C'est pénible, surtout en hiver, pour des ouvriers qui font 4 à 5 kilomètres pour rentrer chez eux et ne peuvent prendre leur dernier repas qu'à 9 heures du soir. »

« Mieux vaudrait donc la réduction d'une heure par journée de travail. »

L'objection est sérieuse et l'inconvénient signalé existe à un plus ou moins haut degré, pour tous les ouvriers travaillant dans les fabriques. Quelle que soit la distance qui sépare le domicile particulier des ouvriers du lieu où ils travaillent, il s'écoule plus de 8 heures entre le repas de midi et celui du soir; c'est trop pour une bonne hygiène.

Un autre correspondant voit tout en noir et la réforme proposée est pour lui le comble de l'abomination. Qu'on en juge par les passages suivants d'une lettre qu'il nous a adressée :

« Il faut vraiment avoir perdu le sens, pour venir proposer sérieusement le samedi après-midi libre pour le simple plaisir d'imiter les anglais ou les américains et sous le fallacieux prétexte qu'une foule de soi-disant fonctions de la vie sociale pourraient être remplies ce jour-là. Nos mœurs sont trop différentes de celles des peuples qu'on nous cite comme exemple et, sans vouloir examiner si nous faisons mieux ou plus mal qu'eux, se prétends que le samedi après-midi libre serait tout simplement un demi-dimanche à ajouter à l'autre, une occasion de dépenser, de plus, pour l'ouvrier et une bonne préparation pour le lundi. »

« Si l'on veut réduire la journée de travail, qu'on enlève une heure chaque jour car, en hiver principalement c'est dur d'être à l'établi jusqu'à 8 heures du soir. C'est ce trop grand nombre d'heures de travail l'après-midi, qui rend plausible une demande de diminution. Mais si l'on accordait la suppression du travail le samedi depuis midi, l'inconvénient signalé pour tous les jours de la semaine subsisterait et les ouvriers ne manqueraient pas de réclamer la journée de 10 heures tous les jours, au bout d'un certain temps. Or, une fois l'habitude prise de ne plus travailler le samedi après-midi, on ne pourrait plus revenir en arrière et nous aurions tout simplement la journée de 9 heures. Mieux vaut donc s'en tenir à la diminution d'une heure de travail chaque jour, que d'accorder une demande qui est un véritable bouleversement des habitudes et des mœurs. »

D'autre part *l'Ouvrier horloger*, qui traite la même question dans son dernier numéro, s'exprime comme suit :

« *La Fédération horlogère* publie une lettre d'un fabricant qui se demande s'il ne vaudrait pas mieux, plutôt que de réduire à 10 heures la journée de 11, de déclarer complétement libre le samedi après-midi. On obtiendrait par ce moyen, dit-il, une meilleure observation du dimanche et la suppression du lundi bleu. »

« Nous ne sommes pas d'accord avec cette répartition des heures de travail. Abstraction faite de l'avantage qui résulte pour l'ouvrier par la réduction régulière de la journée normale en opposition avec une journée plus longue mais avec le samedi après-midi libre, journée où se traiteraient les affaires qu'on soigne habituellement le samedi soir ou le dimanche matin, l'ouvrier court le danger de se voir retenir le samedi après-midi, tandis qu'un fabricant n'oserait guère essayer de réduire le salaire d'un ouvrier pour cause de la réduction d'une heure de la journé normale. »

« Le lundi bleu disparaîtra de lui même, lorsque les fabricants seront une fois parvenus à ne plus donner de travail à la maison une fois que les ouvriers auront travaillé leurs heures au comptoir ou à l'atelier. »

Nous continuerons à enregistrer les avis qui seront exprimés sur cet intéressant sujet.

Le tarif français

La proposition Deloncle sur ou plutôt contre le tarif minimum des douanes n'a pas été inutile: déjà, en terminant, mardi, son discours, M. Méline avait dû faire cette concession qu'il ne considérait pas ce tarif comme pouvant lier le gouvernement d'une façon absolue dans les négociations qu'il aurait à mener avec les Etats étrangers. Hier le conseil des ministres a délibéré sur ce sujet et est arrivé à une conclusion analogue : il ne veut pas se désavouer lui-même en renonçant à la conception bizarre dont il a pris l'initiative, mais il annonce que ce tarif ne sera jamais pour lui qu'une indication des vœux de la majorité et qu'il se réserve, si cela est nécessaire, de consentir d'autres concessions aux nations étrangères.

Alors, à quoi bon cette « indication de vœux » sous forme de loi? Personne n'avait jamais bien compris le mécanisme de cette invention ; on le comprend aujourd'hui un peu moins qu'avant. Mais, abstraction faite de la chinoiserie, il y a là un indice marqué d'un commencement de retraite de la part des protectionnistes : au lieu d'acculer les négociateurs à une barrière infranchissable, comme ils en avaient eu d'abord la prétention, ils admettent désormais que la liberté des conventions restera entière.

* * *

Dans sa séance de jeudi, la Chambre des députés a entendu la suite d'un discours de M. Raynal, libre-échangiste, qui s'est ex-

primé comme suit en ce qui concerne le tarif horloger.

. . . Un mot seulement sur l'horlogerie.

J'ai eu connaissance d'un document qui a attiré mon attention; je suppose qu'il est exact, mais je n'en garantis pas du tout l'exactitude, (Exclamations à droite.)

Eh! non, Messieurs, je n'en garantis pas l'exactitude. Nous faisons la lumière ici, et c'est précisément pour éclairer la religion de mes collègues que je soumets des documents sur lesquels j'appelle la discussion et même les rectifications.

En tous cas, je me sers de ce document; il n'a pas été fabriqué pour les besoins de la cause. Il est intitulé: *Société intercantonale des industries du Jura.*

On fait la comparaison du tarif de la commission et des tarifs suisses pour les mêmes articles.

Vous savez qu'en ce qui concerne l'horlogerie, les exportations de Suisse en France sont, à 100,000 fr. près, les mêmes que les exportations de France en Suisse.

Elles sont de 4,500,000 fr. pour les exportations de Suisse en France, — c'est-à-dire pour nos importations, — et de 4 millions 400,000 fr. pour les exportations de France en Suisse.

Il devrait donc y avoir une réciprocité de traitement, puisque ce pays traite tous nos articles d'une façon infiniment plus libérale que nous ne traitons les siens. La Chambre se souviendra que je lui ai dit au début de la séance que le montant des droits de douane, en Suisse, était de 3 % alors que notre droit est de 9%.

Parlons donc du document en question, dont on peut contester la conclusion, mais qui n'en a pas moins une certaine importance.

Pour les montres d'or, à petit cylindre, le projet du tarif minimum français, — le tarif minimum, remarquez-le bien, car on pourrait croire qu'il s'agit tout au moins du tarif maximum, — pour les montres d'or on établit, en calculant combien il entre de montres aux 100 kg., que la taxe française par 100 kg. donnerait une perception de 14,000 francs. Or, en Suisse, ce document stipule qu'il y a deux taxes à envisager: le tarif actuel à 30 fr. — tarif de 30 fr. à opposer à la perception chez nous de 14,000 fr. — et puis le tarif proposé par le Conseil fédéral qui constitue un relèvement; de 30 fr. on porte le droit à 100 fr. C'est un tarif à voter; je ne sais pas au juste quel est son sort, et je prends le document tel qu'il est. Mais enfin le nouveau tarif suisse serait de 100 fr. et le nôtre de 14,000 fr.

* * *

C'est la neuvième séance que la Chambre consacre à la discussion du tarif des douanes; elle a déjà entendu dix orateurs, cinq partisans et cinq adversaires de la liberté commerciale. Il y a encore plus de vingt députés inscrits pour prendre la parole, mais, après M. Marius Martin qu'on entendra jeudi, — car la Chambre s'est ajournée pour les vacances de Pentecôte à cette date, — après le ministre du commerce, M. Roche, qui parlera au nom du gouvernement, la clôture de la discussion générale sera sans doute prononcée.

C'est M. Jamais, un protectionniste, qui a pris samedi la parole. Il a essayé de se placer sur le terrain social et de prouver que le relèvement des tarifs serait favorable aux ouvriers. Pour le reste, il n'a fait que reproduire les arguments des orateurs de son école qui l'ont précédé.

Avis aux commerçants

On sait qu'aux termes de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, les personnes inscrites au registre du commerce seront soumises exclusivement à la poursuite par voie de faillite. Il en résulte *qu'en cas de non paiement d'une dette, elles seront déclarées en faillite*, le créancier ne pouvant plus procéder contre elles par voie de saisie, comme cela est encore possible maintenant.

En revanche, bien des personnes considérées actuellement comme commerçantes, en vertu de la définition du Code de commerce, ne sont plus astreintes à se faire inscrire au registre du commerce. C'est le cas de toutes les entreprises considérées comme commerciales, *lorsque leurs marchandises en magasin n'ont pas en moyen e une valeur d'au moins 2000 fr. et que leur vente annuelle (recette brute de l'année) ou la valeur de leurs produits annuels reste au-dessous de 10,000 fr.*

Il est probable que la majorité des personnes qui se trouvent dans les conditions indiquées plus haut, c'est-à-dire qui n'ont pas en moyenne pour 2000 francs de marchandises en magasin, et qui ne réalisent par pour 10,000 fr. de recettes brutes annuelles, préfèreront ne pas rester inscrites au registre de commerce, afin d'éviter, en cas de mauvaises affaires, d'être poursuivies par voie de *faillite*.

Nous croyons donc leur rendre service en leur rappelant que toute personne qui a été inscrite au registre du commerce reste soumise à la poursuite par voie de faillite six mois après la radiation au bureau du registre du commerce, *avant le 15 juin prochain*, si elles ne veulent pas, au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur les poursuites, se trouver soumises exclusivement à la poursuite par voie de faillite.

Congrès ouvrier de la Suisse romande

Les sociétés ouvrières de la Suisse romande ont reçu la circulaire dont le texte suit, et datée du 15 mai 1891.

Le mouvement ouvrier prenant une extension toujours plus grande dans nos cantons romands, l'Union ouvrière lausannoise a pensé qu'il serait utile de nous réunir afin d'apprendre à mieux nous connaître et à discuter entre nous des questions d'importance capitale pour la Suisse en général et pour nos cantons romands en particulier. A cet effet elle vous convoque en *Congrès ouvrier à Lausanne*, pour le dimanche 14 juin, à 7 h. du matin, à l'effet de discuter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1° Discussion sur la création d'une fédération ouvrière et d'une caisse de réserve pour la Suisse romande;
2° Inspectorat des fabriques;
3° Syndicats obligatoires;
4° Discussion des articles des lois fédérales sur les fabriques, responsabilité civile et extension de la responsabilité, dont le parti ouvrier demandera la révision;
5° Assurance par l'Etat contre la vieillesse et le chômage;
6° Discussion de la proposition de Bienne au sujet de la création d'une caisse de secours et de maladie.

Au cas où vous auriez des modifications à y proposer ou des adjonctions à y faire, vous êtes invités à nous communiquer vos propositions avant le 28 courant. Jusqu'à ce jour, notre comité s'est assuré le concours de M. Favon, conseiller national, pour traiter la question des syndicats obligatoires et de M. Fauqued, président du Grutli, pour la révision des lois fédérales sur les fabriques. Il fera son possible pour obtenir le concours des hommes connaissant le mieux les questions sociales dans notre pays romand et prie les sociétés ou corporations de lui indiquer les personnes qu'elles désireraient faire inviter spécialement.

Dans une prochaine circulaire, et lorsque nous aurons les réponses des sections, nous ferons connaître l'ordre du jour définitif, le nom des conférenciers et le programme de la journée.

Les groupes ouvriers voudront bien nous indiquer, pour le 3 juin au plus tard, le nombre et le nom des délégués.

Espérant, chers camarades, que vous profiterez de cette occasion pour venir resserrer les liens qui doivent unir tous les travailleurs, nous vous envoyons nos salutations fraternelles et cordiales.

Prière à tous les journaux ouvriers de la Suisse romande de reproduire la présente circulaire.

Le Comité de l'Union ouvrière de Lausanne.

Observatoire astronomique de Genève

Concours de réglage 1890. Il résulte du rapport de Mr. R. Gautier, Directeur de l'observatoire que sur 127 Chronomètres de fabrication genevoise ayant obtenu des bulletins de première classe très satisfaisants et ayant par conséquent, pris part au Concours de 1890; 60 pièces ont reçu des récompenses et que sur ces 60 chronomètres primés, 18 soit près du tiers sortant de la maison *Patek, Philippe & Cie.* qui a obtenu: le seul premier prix, deux seconds prix, plusieurs mentions honorables, le prix unique d'ensemble, prix accordé à la maison dont les chronomètres ont présenté la meilleure moyenne de marche pendant l'année.

Contrôle des ouvrages d'or et d'argent

Du 29 juin au 18 juillet prochain aura lieu à l'Ecole polytechnique fédérale (nouveau bâtiment de chimie), à Zurich un cours d'instruction préparatoire pour aspirants au diplôme fédéral d'essayeur-juré pour les ouvrages d'or et d'argent.

L'enseignement comprendra toutes les branches fixées par le programme des examens en obtention du diplôme fédéral; il sera donné par MM. le Dr *Lunge*, professeur à Zurich (*partie scientifique*), et *Eugène Tissot*, essayeur-juré, à la Chaux-de-Fonds (*théorie et pratique de l'art des essais*).

Un examen aura lieu à la fin du cours, et les candidats qui l'auront subi d'une manière satisfaisante recevront le diplôme fédéral d'essayeur-juré.

Les personnes ayant l'intention de prendre part au cours doivent se faire inscrire auprès du département soussigné avant le 10 juin prochain et lui remettre en même temps leur certificats d'études ainsi que des certificats officiels de bonne conduite.

Chacun des candidats admis à suivre le cours devra, à l'ouverture de celui-ci, verser en mains de M. le professeur Lunge, un émolument de 40 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau fédéral des matières d'or et d'argent, Wallgasse 4, Berne.

Berne, le 15 mai 1891.

Département fédéral des affaires étrangères,
Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

NOUVELLES DIVERSES

Colis postaux pour la Colombie. — On peut désormais expédier par la voie de *France*, aux mêmes taxes et conditions que par la voie d'Allemagne, des colis postaux à destination de la *Colombie* (Amérique du Sud). Toutefois le poids maximum des colis expédiés par la France est limité à 3 kilogrammes.

Les expéditions directes de colis postaux de France pour la Colombie se font par les paquebots partant de St-Nazaire le 9, de Marseille le 12 et de Bordeaux le 26 de chaque mois.

Assemblée fédérale. — L'assemblée fédérale se réunira lundi 1er juin. Le Conseil fédéral a arrêté la liste des tractanda.

Parmi les tractanda nouveaux on remarque la nomination d'un membre du Tribunal fédéral ; l'élection des bureaux des deux Chambres ; le rapport de gestion et le compte d'Etat pour 1890 ; la convention franco-suisse régularisant la frontière entre le Valais et la Hte-Savoie ; le message concernant la formation de corps d'armée ; la pétition des éleveurs de chevaux de la Suisse romande ; la création d'un nouveau poste d'officier d'état-major attaché au chef du Département militaire ; diverses affaires de chemins de fer ; le rapport du Conseil fédéral concernant la révision de la loi sur les fabriques ; des ressours, etc.

Accidents de chemins de fer. — En 1890, il y a eu 46 déraillements dans les stations, 24 hors des gares, 35 rencontres dans les stations, 7 hors des gares, et 475 accidents divers, qui ont occasionné la mort de 52 personnes et des blessures à 421.

L'exploitation des bateaux à vapeur a aussi entraîné la mort de 7 personnes et des blessures chez 36.

Le percement du Simplon. — Toute nouvelle d'un accord prochain entre les gouvernements suisse et italien à propos du percement du Simplon est prématurée. Il y a eu vraiment, comme l'on sait, des pourparlers entre les représentants suisses, qui ont présenté le projet, et MM. Bellinzaghi et Massa, représentants de la Société de la Méditerranée, mais il s'est agi simplement de fixer le chiffre de la subvention que les provinces et les grandes villes italiennes intéressées pouvaient accorder.

Pour ce qui regarde le gouvernement italien, qui a déjà déclaré en principe qu'il ne pouvait pas accorder son appui matériel au projet, il n'y a eu ni il ne pouvait y avoir l'accord officiel avec la Suisse sur cette question à laquelle il s'est désintéressé.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN

COMPTABLE

Un comptable sérieux et expérimenté, connaissant la fabrication d'horlogerie ainsi que la clientèle horlogère demande une place. Certificats et références de 1er ordre. Entrée immédiate. S'adresser au bureau de la Fédération horlogère. 1419

MAISON A VENDRE

A cause de changement d'établissement, à vendre une

maison avec grand jardin

dans la plus agréable situation de BIENNE (Pasquart), très pratique pour un **fabricant d'horlogerie.** On prendrait aussi des montres (genre allemand) en payement et resterait plus tard en relations 1395

S'adresser au bureau du journal.

VOLLENWEIDER & CIE

Successeurs de E. Durussel

6 Monbijou — BERNE — 6 Monbijou

FRAPPE DE FONDS DE MONTRES
argent et métal
Grand choix de dessins
1175 Demandez album.

GRAVURE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
Spécialité de poinçons en tous genres
Marques de fabrique
Enregistrement au bureau fédéral.

CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES

Métal et acier finies

USINE HYDRAULIQUE

Système interchangeable

par procédé mécanique 1235

CHATELAIN & GIGON

à la Rasse de Fournet Blanche, Roche (Doubs)

Seules médailles d'argent. Exposition universelle, Paris 1878. — Paris 1889. — Médaille Chaux-de-Fonds 1881. — Diplôme Zurich 1883

FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES EN TOUS GENRES ET QUALITÉS

Genève Rue des Voirons 11 **WAGNON FRÈRES** Genève Rue des Voirons 11

Maison fondée en 1812 1116

DÉPOT AU LOCLE

Spécialité d'aiguilles Louis XV, ciselées or, acier, en composition dorée. Petites et grandes secondes, Chronographes, quantièmes, compteurs, etc.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
ERNEST JUVET, St-Imier (Suisse)

Exportation pour tous pays de montres simples et compliquées. Spécialité de l'article acier, oxidage soigné en tous genres et toutes grandeurs, lépines et savonnettes à guichet. 1126

Dépôt de finissages

de la fabrique Dubail, Monnin, Frossard & Cie, Porrentruy.

ATTENTION

Un horloger ayant été fabricant, âgé de 30 ans, de caractère sérieux, exempt du service militaire, connaissant les deux langues ayant déjà voyagé la France, l'Allemagne et l'Autriche, bien au courant des genres de ces pays, cherche une place de voyageur dans une bonne maison d'horlogerie. Bonnes références à disposition. 1415

S'adresser sous chiffre **X. V. 104**, au bureau de la « Fédération horlogère suisse ».

ATELIER DE CONSTRUCTION DE MACHINES POUR L'HORLOGERIE

PAUL-A. CONVERT, constructeur-mécanicien

47, rue Jaquet Droz — **Chaux-de-Fonds** — 47, rue Jaquet Droz

Machines automatiques aux vis.
" " " arbres.
" " " tiges.
" " " pieds.
" " " pignons.
" " " canons.
" " pour tourner les platines.
" " ou non à tailler.

Machines à fraiser à tous genres.
Machines à planter les barillets et grandes moyennes.
Machines à sertir.
Machines à percer, à tarauder.
Tour aux ébauches.
Cisailles circulaires.
Balanciers et blocs pour étampes.
Outillage complet pour fabrique d'ébauches. 1224

CONSTRUCTION SOIGNÉE ET GARANTIE

ENVOI DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSES

et façon compensés en tous genres

MAISON FONDÉE EN 1851 1181

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

Ouvrage fidèle et garanti

SOIGNÉ BON COURANT

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

Fabrique de galonné, pendants, anneaux et couronnes
Canons olives 1389
Spécialité de pendants ronds GALONNÉ et ARGENT d'une pièce sans soudure

MARTHALER & MATHEY
Pasquart BIENNE

Pendants ovales soignés — Couronnes poussettes indépendante.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
LOUIS PHILIPPE ROBERT
NEUCHATEL (Suisse) 1285
Spécialité de mouvem. 19''' à 21''' chronomètre bascule et ancre avec et sans bulletin d'observatoire, rendus finis dans les boites.

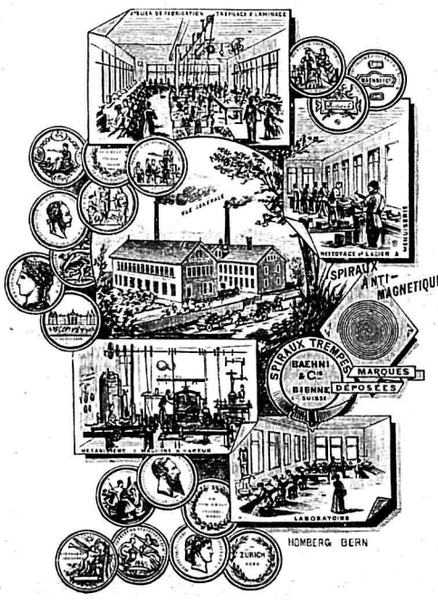

MAISON FONDÉE EN 1863 — PRODUCTION ANNUELLE 6,000,000 — 1086
FABRIQUE DE SPIRAUX
BÆHNI & CIE, BIENNE
(SUISSE)
Spiraux en tous genres — Trempés et ordinaires
(SPIRAUX ANTI-MAGNÉTIQUES

BUREAU TECHNIQUE D'HORLOGERIE
Charles HOURIET, Couvet (Suisse)

ETUDE DE CALIBRES
montres simples et compliquées, moyen mathématique exact d'amplification ou réduction.
Installation complète de fabriques d'ébauches et de montres.
Méthode de fabrication spéciale pour parfaite interchangeabilité.
Confection des pointeurs, modèles, filières, jauges, étampage, anglage des ponts, etc. 1218
MACHINES-OUTILS SIMPLES ET AUTOMATIQUES
Devis. Renseignements. Conseils.

A vendre pour cause de décès

La fabrique de grosse horlogerie de
LEUENBERGER, fils à Sumiswald, Berne (Suisse)
possédant une vieille renommée et ayant une grande clientèle est à vendre ainsi que les machines, l'outillage et le stock de marchandises S'il le désire, l'acheteur pourra également acquérir la propriété comprenant maison d'habitation, avec ateliers et jardin ainsi qu'une force hydraulique.

Conditions avantageuses. Position sûre et lucrative pour une personne capable et intelligente. 1409

Renseignements chez la liquidation Mr. **Jb. Schürch**, notaire à **Sumiswald**. (H. 2271 Y)

REVUE HORLOGÈRE DE BESANÇON
publiée par le Syndicat de l'horlogerie bisontine
paraissant du 1er au 15 de chaque mois
Abonnements : France et étranger 6 fr. par an
Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, s'adresser au Président du Syndicat de l'horlogerie, à Besançon. 1340

FABRIQUE DE BOITES
ARGENT & GALONNÉ
EN TOUS GENRES
F. GIRARD-SCHILD
GRANGES 1161
Usine hydraulique et Usine à vapeur.

SCIERIE à VAPEUR SAFENWYL
fondée 1879
FABRICATION
de
Caisses d'emballage montées ou découpées
de toutes sortes et toute grandeur
en bois de sapin, de hêtre et de peuplier
1314 soit (M. a. 2134 Z.)
caisses de transport, caisses pour l'export, caisses postales, etc.
avec ou sans charnières, brutes ou rabottées.
Marquées avec marque de fabrique.
Exécution simple et élégante.
TÉLÉPHON

FABRICATION D'HORLOGERIE
JULES PERRET-MICHELIN
aux Eplatures près de la Chaux-de-Fonds
(SUISSE)

Spécialité de montres **en or** à tous titres; montres pour dames et messieurs en cylindre, ancre simple, double plateaux, levées visibles, depuis la boîte extra-légère à la boîte forte, forme ordinaire, telles que lépines, grands guichets, savonnettes, 2 filets, bassines, 1/2 bassines, fond ronds ou plats, et forme fantaisie en tous genres telles que facettes étampées et taillées, bordures relief, feuilles d'acanthe, coquilles, festons etc. etc.

La plupart de ces genres sont, soit en fabrication ou prêts à être livrés. 1355

Vente exclusivement en gros.

MÉCANICIENS

De **bons mécaniciens** expérimentés trouveront place dans la fabrique de boîtes à musique **Mermod frères à St-Croix.** (H 1735 Q) 1424

ON DEMANDE

un **visiteur termineur** pour genre anglais à clef; on préférerait un célibataire. Inutile de se présenter sans références de premier ordre,

S'adresser au journal chargé d'indiquer. 1425

Qui pourrait fournir des montres en argent et métal à un prix raisonnable?

Adresser les offres à la Fédération horlogère suisse, sous S. L. 1427

Fabricants
de montres réveil
sont priésd 'envoyer leur adresse et prix au bureau du journal sous chiffres A. F. 109. 1423

Voulez-vous lire
à peu de frais, tous les
JOURNAUX HORLOGERS?
Demandez le prospectus de la
LIBRAIRIE CIRCULANTE
à
CH. GROS, FILS
St-Imier 1069

ARTHUR REINHARD
Peintre-Emailleur 1428
Rue Franche 25, BIENNE

Fabrication soignée de cadrans émail en tous genres
Spécialité de genre fantaisie
Paillonés sous fondant, etc. etc.
RHABILLAGE
à froid des fonds émaillés

BREVETS D'INVENTION EN TOUS PAYS
A. RITTER
INGÉNIEUR-CONSEIL
BALE 1321

Fabrique de verres de montres
en tous genres 1032
Ancienne Maison TASTOIX & BASTARD
J. BASTARD & REDARD
21, QUAI DES BERGUES. 21
A GENÈVE

FÉDÉRATION HORLOGERE SUISSE
Téléphone

Horlogers et magasins d'horlogerie
qui désirent acheter des
régulateurs en l[a] pualités
au prix de fabrique
sont priés de s'adresser à la fabrique de régulateurs de (Macto J 21 ell)
Ruttmann et Klein
Kempten (Bavière)
Prix-courants et dessins gratis et franco. 1320

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES
Argent, galonné et acier
en tous genres
Finger & Jauslin
Longeau, près Bienne 1268
USINE HYDRAULIQE

HORLOGERIE
C. LAUFFER
BIENNE (Suisse)
54a, Quartier-Neuf, 54a
443
Spécialité GENRES ALLEMANDS

IMPORTANT
pour
MM. les fabricants d'horlogerie
désirant étendre leurs relations

Bienne: Fédération horlogère
Berlin: Deutsche Uhrmacherzeitung. (Organe spécial pour horlogers).
Wienne: Die Edelmetall-Industerie. – L'industerie des métaux spéciaux. — Organe international de toutes les industries qui se rattachent aux métaux précieux, horlogerie, joaillerie, bijouterie, etc
Wienne: Oester.-Ungar. Uhrmacherzeitung. (Organe des horlogers autrichien).
Paris: Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie.
Paris: La Revue chronométrique.
Londres: Horological Journal.
Londres: Watchmaker, Jeweller and Silversmith.

Journaux spéciaux offrant une publicité des plus étendues à tous les articles concernant l'horlogerie. (H. 1450 J.
Tous les renseignements, Numéros spécimens, devis de frais, etc. peuvent immédiatement être fournit par 1358
l'agence de publicité
Haasenstein & Vogler
St-Imier, Chaux-de-Foads etc. etc.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

On offre à vendre sous des conditions très favorables tous les outils et machines **d'un atelier de monteurs de boîtes** pour 19 ouvriers, entre autres une machine à tourner les boîtes, système Piquerez.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de Messieurs STAUFFER & RYF, avocat et notaire à BIENNE. 1426

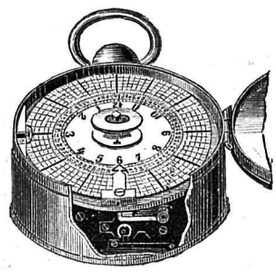

CONTROLEURS DES RONDES
BREVET de Ant. MEYER
Ant. MEYER, Succ.
STUTTGART
Seule fabrique spéciale de l'Allemagne
Fondée en 1861 1326

FABRIQUE DE BOITES
argent et galonné
Variétés pour tous pays. — Boîtes Dueber, Box cases, etc.
USINE HYDRAULIQUE
KRAMER & MOSER
BIENNE
Plusieurs récompenses aux expositions
Médaille d'argent Paris 1889 1234

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE
Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
VENTE D'OR FIN POUR DOREURS
AUFRANC & C[IE]
BIENNE
Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces
GROS & DÉTAIL 929

UN JEUNE HOMME
exempt du service militaire, connaissant à fond la comptabilité et les deux langues, cherche emploi, comme comptable ou commis, de préférence dans une fabrique d'horlogerie. Les meilleurs références et certificats sont à disposition. Offres sous H.2621J. à l'agence **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 1420

Une fabrique de montres à Genève
demande un bon ouvrier remonteur et capable d'aider au visiteur. 1421
S'adresser au bureau du journal sous chiffre R. B. 1417.

On demande
des savonnettes métal doré 18 ou 19 lig. très bon marèch. 1417
Adresser les offres franco au bureau du journal sous chiffres MD 473.

La Société anonyme de la fabrique d'horlogerie **J. J Badollet à Genève** cherche un bon 1414
CHEF DE FABRIQUE
pour les ébauches. Inutile de se présenter sans les meilleures références.
(H. 3758 X.)

Balanciers compensés et façon compensés trempés pour couper
tous genres, grandeurs et prix
C. HUGUENIN-THIÉBAUD & FILS
PONTS-MARTEL (Suisse)
Maison fondée en 1848 1334
Récompenses à plusieurs expositions. — Outillage mécanique.
Force motrice. — *Prix-courants détaillés à disposition.*

FABRIQUE DE BOITES
ARGENT, GALONNÉ, MÉTAL ET ACIER
SCHLATTER ET FLOTRON
MADRETSCH — BIENNE
Travail à la machine,
par les procédés les plus perfectionnés
PREMIÈRES MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS:
de Bienne en 1880, de Zurich en 1883,
1305 de la Chaux-de-Fonds en 1881.

Fabrication d'horlogerie en tous genres
Ch. CHOPARD, Sonvillier (Suisse)
EXPORTATION POUR TOUS PAYS
de montres bon courant remontoirs et à clef
SPÉCIALITÉ DE GENRES ANGLAIS
grandes et petites pièces savonnettes et lépines. 1325

FABRIQUE DE JOYAUX
EN TOUS GENRES
pour mouvements d'horlogerie
en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc.
L.-E. JUNOD
à LUCENS (Suisse)
Marque de fabrique
Maison fondée en 1850 occupant plus de 800 ouvriers
Récompensée à Londres en 1862 et à la Chaux-de-Fonds en 1881
VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS AUX MARCHANDS DE FOURNITURES
Envoi de prix-courants sur demande 1261
Achat et vente de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts
Pierres de couleur taillées pour Bijouterie
Taille de 1re qualité

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine
H. CARREL
ESSAYEUR-JURÉ **DIPLOME FÉDÉRAL**
ACHAT **VENTE**
Rue de Nidau — **BIENNE** — Rue Neuve
Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits
Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne
GROS ET DÉTAIL 930

Fabrique de „La Maisonnette"
PAUL MATTHEY-DORET
au LOCLE (Suisse)
Marque de fabrique déposée.
Spécialité de montres à ancre
double plateau
REMONTOIRS
fabriquées par procédés mécaniques perfectionnés, en 17, 18, 19 et 20 lignes
Verre et Savonette
or, argent, acier et métal
Toutes les montres de La Maisonnette *portent la marque de fabrique* frappée dans les fonds des boîtes
Se méfier attentivement des imitations du nom de
LA MAISONNETTE 1178

FABRIQUE D'HORLOGERIE
ASSOCIATION HORLOGÈRE
MARQUE DE FABRIQUE S.U.G. SCHUTZ MARKE
SUISSE
Rue neuve 19 BIENNE Rue Dufour 45
Représentation — Exportation
Schweiz. Uhrmacher-Zeitung. — Organ de l'Association.
Paraissant 2 fois par mois à fr. 6 par an. 1338

MAISON FONDÉE EN 1830
FABRIQUE D'HORLOGERIE
NICOLET FILS & Cie
CHAUX-DE-FONDS (Suisse)
Premier prix décerné par le Conseil d'État de Neuchâtel pour Chronomètres de poche observés durant 6 semaines en 5 positions, pour l'année 1890, à l'observatoire cantonal de Neuchâtel. — La maison fabrique tous les genres de montres, depuis la montre bon marché à la plus soignée, pièces simples et compliquées.
Montres de précision avec ou sans bulletins des observatoires de **Neuchâtel, Genève, Paris, Hambourg, Kew, Angleterre, Yale, College**, au gré des clients.
Toutes les montres livrées par la maison sont garanties, repassées en second, c. à d. terminées et réglées pour la poche. — Spécialité 3/4 platines, genres anglais, avec ou sans chronographe. (H. 331 Ch).
Nombreux certificats de 1re classe de l'observatoire de Kew. 1303

A. DOUARD 1364
FABRIQUE D'HORLOGERIE
BIENNE
Maison fondée (SUISSE) en 1857
MONTRES EN TOUS GENRES
or, argent, nickel et acier
MONTRES 10 A 28‴
MONTRES DE VOYAGE
avec et sans quantièmes
SPÉCIALITÉS POUR L'ANGLETERRE
MONTRES-BRACELETS
BRACELETS PORTE-MONTRES
MONTRES FANTAISIE
HORLOGERIE GARANTIE

AVIS

L'imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

Imprimerie de la *Fédération horlogère suisse.*